



## CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE TARN-et-GARONNE

### ARRÊTÉ MODIFICATIF PORTANT DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DANS LES COMMISSIONS ET ORGANISMES EXTÉRIEURS

A.D. n° 2019 - 65

Le Président du Conseil départemental  
de Tarn-et-Garonne,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 89-229 du 17 avril 1989 modifié relatif aux commissions administratives paritaires des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ;

Vu le décret n° 85-565 du 30 mai 1985 modifié relatif aux comités techniques des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ;

Vu le décret n° 2016-1858 du 23 décembre 2016 relatif aux commissions consultatives paritaires et aux conseils de discipline de recours des agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

Vu l'arrêté départemental AD n° 2015-860 du 28 avril 2015 portant désignation des conseillers départementaux en qualité de représentants de l'Assemblée départementale dans les commissions et organismes extérieurs ;

Vu l'arrêté départemental AD n° 2018-1959 du 18 décembre 2018 portant désignation des conseillers départementaux représentant l'Assemblée départementale au sein des instances paritaires ;

ARRÊTE :

**Article 1<sup>er</sup>** : Les dispositions de l'arrêté départemental n° 2018-1959 du 18 décembre 2018 sont complétées par les dispositions suivantes :

Sont désignés au sein de la commission consultative paritaire et conseils de discipline de recours des agents contractuels pour les catégories B :

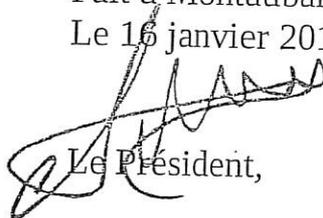
CCP catégorie B :

titulaire : le Président ou son représentant M.VIGUIÉ

suppléant : Mme MAURIÈGE

**Article 2** : Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié et publié au recueil des actes administratifs du département.

Fait à Montauban,  
Le 16 janvier 2019



Le Président,

**Christian ASTRUC**